



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 13 FÉVRIER 2024

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, TENUE A
LA MAIRIE, 360, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY
(QUÉBEC), LE MARDI 13 FÉVRIER 2024 À 19H00 SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NO. 426-2024 ET 427-2024 POUR SE CONFORMER À LA
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.**

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale / greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

ABSENT :

Benoît Isaia

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

1.0

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'Assemblée publique de consultation ouvre à 19h00; soit l'heure prévue dans les différents avis publics à cet effet, en conformité avec la Loi.

2.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour est proposé, selon le sujet concerné :

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1.0 **OUVERTURE DE LA SESSION**

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.0 Présentation et explication concernant « le projet de règlement no. 426-2024 modifiant le plan d'urbanisme no. 371-2017 afin de se conformer aux règlements no. 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de la Haute-Yamaska. »

4.0 Présentation et explication concernant « le projet de règlement no. 427-2024 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 afin de se conformer aux règlements no. 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de la Haute-Yamaska. »

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 Proposition d'adoption du « projet de règlement no. 426-2024 modifiant le plan d'urbanisme no. 371-2017 afin de se conformer aux règlements no. 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de la Haute-Yamaska. »

7.0 Proposition d'adoption du « projet de règlement no. 427-2024 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 afin de se conformer aux règlements no. 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de la Haute-Yamaska. »

8.0 **CLÔTURE DE LA SESSION**



3.0

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS DU PROJET DE RÈGLEMENT

Présentation et explications sont faites du projet de règlement no. 426-2024 et du règlement no. 427-2024 aux personnes présentes.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h05 jusqu'à 19h06.

5.0

PROPOSITION D'ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO. 426-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO.371-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NO.2021-340, 2021-343 ET 20323-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions des personnes présentes, proposera l'adoption du projet de règlement no. 426-2024, sans modifications et ce, lors de la session régulière du 13 février 2024.

6.0

PROPOSITION D'ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO. 427-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NO.372-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NO.2021-340, 2021-343 ET 20323-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, en fonction des commentaires reçus et des questions des personnes présentes, proposera l'adoption du projet de règlement no. 427-2024, sans modifications et ce, lors de la session régulière du 13 février 2024.

7.0

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h08.

Annie Lessard, d.g. et greff.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 13 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le treizième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre (2024-02-13).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Bertrand Dubé, et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Benoit Isaia

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2024-02-023

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2024-02-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION JANVIER 2024**

4. **CORRESPONDANCE**

**DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE
FINANCE**

5. **Rapport de la directrice générale-greffière-trésorière – Janvier 2024.**

6. **Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité.**

7. **Programme PAERL – Année 2023.**

ADMINISTRATION

8. **Comptes à payer 2023 et janvier 2024.**

9. **Subventions, achats et publicités.**

10. **Tous sujets relatifs – Achat ou vente de lot.**

11. **Tous sujets relatifs – Fonds de roulement.**

12. **Tous sujets relatifs – Demande d'appui pour l'accorderie.**

13. **Tous sujets relatifs – Demande d'appui pour la Ruche.**

14. **Tous sujets relatifs – Demande d'appui pour Noburo.**

15. **Tous sujets relatifs – Demande de prix sur invitation /Entretien annuel estival des terrains de la municipalité.**

16. **Tous sujets relatifs – Entente / Croix-Rouge.**

17. **Tous sujets relatifs – Location garage municipal.**

18. **Tous sujets relatifs – Personnel.**

19. **Tous sujets relatifs – Servitude de conduite de puisage d'eau.**

20. **Tous sujets relatifs – Décompte no. 12 / Centre communautaire.**

21. **Tous sujets relatifs – Réglementation municipale.**

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE REPORTÉS

22. **Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale-greffière-trésorière.**

VOIRIE MUNICIPALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

HYGIÈNE DU MILIEU URBANISME

23. Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 426-2024 modifiant le plan d'urbanisme pour se conformer au schéma d'aménagement de la MRC.
24. Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 427-2024 modifiant le règlement de zonage pour se conformer au schéma d'aménagement de la MRC.
25. Tous sujets relatifs – Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme.

LOISIRS

26. Tous sujets relatifs – Horaire patin libre pour la semaine de relâche.
27. Tous sujets relatifs – Activité de Pâques.
28. Tous sujets relatifs – Permis de Réunion et demande de subvention/Fête nationale 2024.
29. Tous sujets relatifs – Fête nationale.
30. Tous sujets relatifs – Cinéma en plein air.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2024-02-025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2024

Document soumis: Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 16 janvier 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Les membres du conseil municipal, maire et conseiller, prennent connaissance du rapport annuel du règlement de gestion contractuelle, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2024-02-026

RAPPORT VERBAL JANVIER 2024 - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Fait au conseil : Rapport verbal du 13 février 2024 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour janvier 2024;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 13 février 2024 concernant le mois de janvier 2024 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale/greffière-trésorière a déposé un rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2021-2022-2023 et ce, tel que prévu lors de la session régulière de février 2024.

2024-02-027

DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES / MONTANTS DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR 2021-2022-2023 – VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Document soumis : Lettre de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la procédure annuelle 2024 pour le non-paiement de l'impôt foncier et rapport sur les personnes endettées envers la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Après considération;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par la directrice générale/greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2021, 2022, 2023; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.

QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution et le conseil l'accepte et l'entérine tel que soumis.

QUE, compte tenu de la situation, ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2024 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska et ce, pour les années 2023 et 2022 et qu'il y a peu de personnes endettées pour 2021.

QUE cependant, ce conseil demande qu'une nouvelle lettre soit acheminée, si nécessaire, par courrier enregistré à chacun des propriétaires avec lesquels la municipalité n'aurait pas encore d'entente de paiement, et ce, pour les montants dus envers la municipalité de 100.-\$ (taxes + intérêts) et plus, pour l'année 2021.

QUE si nécessaire, des procédures de recouvrement pourront être entreprises.

QUE de plus, pour l'année 2022, les propriétaires qui n'ont pas effectué l'ensemble du versement, et desquels nous n'avons pas d'entente actuellement, pourront recevoir une lettre enregistrée les avisant de payer.

QUE ce conseil demande à la directrice générale/-trésorière d'acheminer la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-02-028

RÉSOLUTION DU CONSEIL – PAERRL POUR L'ANNÉE CIVILE 2023 / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'électrification des transports a versé une compensation de 37 305 \$ à la municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2024-02-029

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2023 ET EN FÉVRIER 2024 ET AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2024

Document soumis : Liste des comptes de décembre 2023 et en février 2024, et des autres comptes payés affectant l'année 2024;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en janvier 2024.

QUE ce conseil approuve également les comptes à payer de décembre 2023 et pour février 2024 et tous les autres comptes payés affectant l'année 2024, et autorise le paiement des comptes dus.



2024-02-030

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS,
SERVICES**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les achats suivants :

1. Club de l'âge d'Or, contribution au montant de 5000.-\$;
 2. Bibliothèque; achat de livres annuels; 6 000.-\$;
 3. Subvention Soccer Saint-Alphonse: 4000.-\$;
 4. Subvention Baseball Mineur : 3000.-\$;
 5. Subvention Tir à l'arc : 2 000.-\$;
 6. Contribution pour gala Agristars de la fédération de l'UPA de la Montérégie; 100.-\$;
 7. H2o innovation Inc. Achat de deux membranes pour l'usine; 64 689,46.-\$ plus tx ;
 8. Formation projet de loi 39, 125,00.-\$ plus tx ;
 9. STE ; Achat de 2 téléphones ; 481,04.-\$ plus tx ;
 10. Amazon ; achat de 1 chaise ; 299,99.-\$ plus tx ;
 11. Société Alzheimer ; 100.-\$;
 12. Uline; barrière de sécurité; 635,00.-\$ plus tx ;
 13. H2o innovation Inc. Achat d'une sonde de ph et Kit de pompe : 2 318,50.-\$ plus tx ;
 14. Meunier; achat d'une pompe; 3 329,75.-\$ plus tx ;
 15. Donald Bonsant : Formation obligatoire pour membre du comité consultatif d'urbanisme ; 1 900.-\$ plus tx ;
- QUE** les sommes requises pour le paiement du point 7 soit, l'achat d'une membrane soit pris à même le surplus non-affecté.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
SUR L'ÉTAT DU FONDS DE ROULEMENT – RÈGLEMENT NO.367-2016**

La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant l'état du Règlement d'emprunt no. 367-2016 concernant la création du fonds de roulement de la municipalité au montant autorisé par le MAMH de 1 188 400 \$. Aucune somme n'a été imputée à ce dernier lors de l'année 2023; donc, le solde de fermeture à la fin de l'année 2023 s'élève toujours à 1 188 400 \$.

2024-02-031

**DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR L'ACCORDERIE DE L'ESTRIE
OUEST**

ATTENDU QUE Accorderie de l'Estrie Ouest souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet « *implantation de l'atelier Brico Écolo* ».

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer Accorderie de l'Estrie Ouest pour ce projet.

2024-02-032

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR LA RUCHE

ATTENDU QUE la Ruche souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet de « *Propulsion jeunesse* »

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer La Ruche pour ce projet.



2024-02-033

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR NOBURO

ATTENDU QUE Noburo souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet de « *Dynamiser l'écosystème des travailleurs indépendants* »

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer Noburo pour ce projet.

2024-02-034

DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION/ ENTRETIEN ANNUELLE DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des pelouses se terminera à la fin de l'année 2023 et que la municipalité se doit de retourner en soumission pour obtenir de nouveaux prix;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité demande des prix à deux entreprises pour l'entretien de ses terrains pour 1 an qui comprend le nettoyage des terrains, la tonte de gazon et le ramassage des feuilles à la Mairie et ce, selon le document soumis et pour les terrains indiqués.

QUE l'entretien devra se faire toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 octobre approximativement.

QU'une entente devra être faite avec le Service des Loisirs de la municipalité pour établir les journées de tonte en fonction des événements spéciaux.

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 11 mars 2024 à 11:00 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de retenir une ou aucune des soumissions reçues.

2024-02-035

DÉCISION DU CONSEIL –NOUVELLE PROPOSITION DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / DIVISION DU QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE l'Entente actuelle avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec prend fin en Mars 2024.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la nouvelle entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge/Division du Québec pour la période de deux (2) ans, soit jusqu'au 5 mars 2026.

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale/greffière-trésorière ou en leur absence (s) le maire-suppléant et/ou l'adjointe de la directrice générale/greffière-trésorière.

QUE cette résolution soit transmise aux autorités de la société canadienne de la Croix-Rouge.

2024-02-036

DÉCISION DU CONSEIL – LOCATION DU GARAGE MUNICIPAL, DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte l'avis, augmentation de loyer de Construction Sylvain Fortier inc. pour le garage municipal du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 au montant mensuel de 2 209.00-\$ plus taxes pour un total de 26 512-\$ plus taxes.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2024-02-037

No de résolution
ou annotation

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ
TRAVAUX PUBLIC**

Soumis au conseil : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de voirie, Frank Murphy. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2024-02-038

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ
TRAVAUX PUBLIC**

Soumis au conseil : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de voirie, Sivilay Sysaykeo. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2024-02-039

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL /
COORDONNATRICE SPORT/CULTURE**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de loisirs, Madame Caroline Rouillier Duquette. Cette dernière aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, elle sera engagée en permanence par la municipalité.

2024-02-040

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL /
COORDONNATRICE LOISIRS / ÉVÉNEMENT**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

QUE ce conseil compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de loisirs, Madame Frédérique Morin Dion. Cette dernière aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, elle sera engagée en permanence par la municipalité.

2024-02-041

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / PRÉPOSÉ
AU PARC**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement de personnel de préposé au parc monsieur Derek Lussier-Béland selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; et ce, pour la saison estivale 2024.



2024-02-042

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE CONDUITE
DE PUISAGE D'EAU ENTRE LES LOTS NO. 2 592 183 ET NO. 5 423 484,
CADASTRE DU QUÉBEC, SUR LE RANG PARENT – MANDATS À DANIEL
TOUCHETTE, A.G. ET ÈVE BELLEFLEUR, NOTAIRE & AUTORISATION
DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des travaux de conduite d'eau pour alimenter l'usine de pompage situé sur le rang Parent;

ATTENDU QU'une servitude pour le passage de la conduite d'eau est requise et doit être obtenue du propriétaire du lot 5 423 484 du cadastre du Québec;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QU'une servitude de conduite d'eau doit être créée d'une largeur d'environ trois mètres (3,0 m) sur toute la longueur du lot no. 2 592 183 et no. 5 423 484 du cadastre du Québec.

QUE ce conseil mandate Daniel Touchette, arpenteur-géomètre ainsi que Ève Bellefleur, notaire, pour préparer tous les documents nécessaires pour la création de cette servitude.

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge complète et entière de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière ou en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

2024-02-043

**DÉCISION DU CONSEIL – CERTIFICAT DE PAIEMENT / DÉCOMPTÉ
PROGRESSIF NO. 12- CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET
COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Rapport de Favreau Blais, architecte, en date du 18 janvier 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie J.P.Brodeur construction inc. par résolution pour les travaux de construction du centre culturel et communautaire;

ATTENDU QUE Favreau Blais, architecte, a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis le certificat de paiement no.12;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Favreau Blais, architectes, en date du 18 janvier 2024 qui en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte no.12 pour paiement au montant de 99 748,93-\$, taxes incluses.

QUE les sommes seront prises à même le surplus affecté.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document pour donner effet à la présente.

2024-02-044

DÉCISION DU CONSEIL – RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.

ATTENDU QU'une demande de modification aux règlements de zonage et de lotissement a été déposée par l'arpenteur-géomètre Émilie Martin-Ouellet, au nom de sa cliente Gestion DMO inc., le 16 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de Gestion DMO inc., tel que présenté, nécessite des modifications à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE, le conseil municipal s'est réuni en réunion de travail afin d'analyser la demande ;

ATTENDU QUE le conseil accepte de modifier certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement et qu'il refuse de modifier certaines autres ;

ATTENDU la résolution de contrôle intérimaire relative à l'interdiction de travaux de remblai et de déblai dans les milieux humides sur le territoire de la MRC de la Haute-Yamaska ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU l'article 28 du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska* concernant la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale pour tout projet à moins de 50 mètres d'un milieu humide d'intérêt cartographié en annexe au règlement;

ATTENDU QUE ce règlement a pour effet d'interdire les interventions dans les milieux humides ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite pas modifier le règlement de lotissement de manière à autoriser une opération cadastrale dans un milieu humide;

ATTENDU QUE le conseil ne peut toutefois pas entreprendre dès maintenant les modifications qui sont acceptables en raison du fait que des modifications sont actuellement en cours afin de rendre la réglementation d'urbanisme conforme au Schéma de la MRC de la Haute-Yamaska ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil ne désire pas modifier les articles 3.3.4, 3.3.7, 3.3.5 et 4.5.1 du règlement de lotissement ;

Que le conseil accepte de modifier la réglementation de manière à ce que chaque terrain où pourra être construite une unité de logement respecte un minimum de 1500 m2 de superficie et un frontage minimal de 25 mètres, considérant le fait que le projet sera desservi par l'égout;

QUE ce conseil demande que Gestion DMO soit informée de l'application de l'article 28 du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska* à l'effet qu'une étude de caractérisation environnementale sera requise préalablement à l'émission d'un permis;

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à transmettre cette résolution à l'arpenteur.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en janvier 2024.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2024-02-045

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.426-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 371-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NO. 2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.

Document soumis : Projet de règlement no. 426-2024 – *sans modifications* ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et l'adoption du projet de règlement relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 février 2024 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte, sans changement, le « *RÈGLEMENT NO. 426-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO.371-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NO.2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA*, tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



2024-02-046

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.427-2024
MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE NO. 372-2017 AFIN DE SE
CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NO. 2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE
LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.**

Document soumis : Projet de règlement no. 427-2024 – *sans modifications* ;
ATTENDU QU'UN avis de motion et l'adoption du projet de règlement relatif au
présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier
2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 février 2024
à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte, sans changement, le « *RÈGLEMENT NO. 427-2024 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NO.372-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS
NO.2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA*, tel que soumis
et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-02-047

**DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE monsieur Roger Viau a remis sa démission comme président du
Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QU'il faut nommer un nouveau président ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil nomme Simon Larochelle comme nouveau président du CCU en
remplacement de monsieur Roger Viau.

2024-02-048

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE –
SEMAINE DE RELÂCHE 2024**

Document soumis : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Rapport de Nathalie Simard, chef de
division sports et cultures concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de
relâche 2024 pour l'Aréna.

2024-02-049

DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE PÂQUES

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 3 500\$ pour l'activité de Pâques et Rapport
de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures est mandatée comme
responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce
dossier pour et au nom de la municipalité.

2024-02-050

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE
NATIONALE 2024 / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION &
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil demande une subvention d'aide financière pour la tenue de la Fête
Nationale 2024 et que madame Nathalie Simard est chargée de transmettre ladite
demande à l'organisme concernée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QU'également, par la présente, ce conseil demande un Permis de Réunion, pour la Fête Nationale et autorise le paiement de la somme nécessaire.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire-suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

2024-02-051 DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE 2024

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 30 000\$ pour l'organisation de la Fête Nationale et Nathalie Simard, chef de division sports et cultures est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

2024-02-052 AUTORISATION DU CONSEIL / CINÉMA PLEIN-AIR 2024

Document soumis : Demande de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la dépense de 2 500.-\$, pour la tenue de cette activité prévue au budget municipal 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h44 jusqu'à 20h05.

2024-02-053 CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20h05.

Annie Lessard, d.g. / gref.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée